

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, consultez immédiatement votre courtier, votre conseiller bancaire, votre conseiller juridique, votre comptable, votre interlocuteur privilégié au sein de la banque ou tout autre conseiller professionnel.

BlackRock Global Funds

Le 21 octobre 2020

Cher Actionnaire

BGF World Energy Fund

Numéros ISIN : LU1960223417, LU0326422507, LU0331289248, LU0204068364, LU0214281593, LU1706558852, LU0122376428, LU0147400401, LU1023058172, LU0171301533, LU0368235932, LU0827888834, LU0252963896, LU0589470672, LU0827888750, LU0171304552, LU0252969075, LU0827888677, LU0122377152, LU0788109394, LU0408222247, LU0326422176, LU0368265418, LU0630472362, LU0326422259, LU0368250907, LU0147400070, LU0326422333, LU2099034238

Le conseil d'administration (les « Administrateurs ») de BlackRock Global Funds (la « Société ») fait parvenir la présente lettre afin de vous faire part des modifications qu'il propose d'apporter au World Energy Fund (le « Compartiment »), qui est un compartiment de la Société.

Les modifications apportées dans cette lettre prendront effet à compter du 4 décembre 2020 (la « Date d'effet »), sauf indication contraire dans la présente, et ladite lettre tient lieu d'avis aux Actionnaires concernant les faits indiqués ci-dessous.

Les termes qui ne sont pas définis dans cette lettre ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le prospectus actuellement en vigueur (disponible à l'adresse www.blackrock.com/be) ou l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) (le « Prospectus »).

Changement d'indice de référence

Le Compartiment investit au moins 70 % du total de son actif dans des actions de sociétés exerçant leur principale activité dans les secteurs de l'exploration, du développement, de la production et de la distribution d'énergie.

Le Compartiment est géré de façon active et son indice de référence actuel en matière de risque, le MSCI World Energy 10/40 Index (l'« Indice Actuel »), est représentatif de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment et est conçu pour assurer la conformité avec les règles OPCVM. Toutefois, l'Indice Actuel rend difficile la gestion active des titres faisant l'objet des investissements, et crée un risque de violation des règles OPCVM. En outre, ces dernières années la concentration d'émetteurs dans l'Indice Actuel, dont le nombre de composantes a chuté passant de plus de 80 à environ 50, a eu pour effet d'accroître le risque de non-conformité avec les règles OPCVM et la nécessité d'un rééquilibrage extraordinaire afin de rétablir la conformité avec les règles OPCVM. Ceci a obligé le Gestionnaire à réévaluer le niveau de risque actif pris par le Compartiment (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice Actuel).

Les Administrateurs estiment qu'il est dans le meilleur intérêt des investisseurs de changer l'indice de référence du Compartiment pour une version sur mesure de l'Indice Actuel avec un « tampon » de 30 % : « MSCI World Energy 30% Buffer 10/40 Index » (le « Nouvel Indice ») à compter de la Date d'effet. La conception du Nouvel Indice le rend moins susceptible de violer les règles OPCVM.

En complément d'une meilleure prise en compte de l'univers d'investissement potentiel du Compartiment, le Nouvel Indice remplacera l'Indice Actuel comme outil de mesure de la performance du Compartiment, à compter de la Date d'effet.

Le changement indiqué ci-dessus n'aura aucun impact sur l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment, et ne modifiera en rien les limites de risque existantes du Compartiment.

Coûts

BlackRock couvrira les coûts de production et de publipostage de la présente lettre, ainsi que de la modification de la documentation du Compartiment visant à refléter le changement susmentionné.

Mesures requises de votre part

Les Actionnaires n'ont aucune mesure particulière à prendre concernant les modifications décrites dans la présente lettre. Toutefois, si vous n'approuvez pas les modifications décrites dans cette lettre, vous pouvez faire procéder au rachat de vos Actions, sans commissions de rachat, à tout moment avant la Date d'effet, conformément aux dispositions du Prospectus. Si vous avez des questions concernant le processus de rachat, veuillez contacter votre représentant local ou l'équipe de Services aux Investisseurs (voir les coordonnées ci-dessous).

Les produits du rachat seront versés aux Actionnaires dans un délai de trois Jours Ouvrables à compter du Jour de Négociation concerné, sous réserve que la Société ait reçu les documents nécessaires (tels qu'indiqués dans le Prospectus).

Tout rachat de vos actions peut affecter votre situation fiscale, et vous êtes invité à consulter vos propres conseillers professionnels quant aux conséquences d'une cession d'actions selon le droit des juridictions dans lesquelles vous êtes éventuellement imposable.

Informations générales

À compter de la Date d'effet, les Actionnaires auront accès aux versions mises à jour des documents d'informations clés pour l'investisseur. Le Prospectus ne requiert aucune mise à jour immédiate aux fins du changement mentionné ci-dessus. Si vous souhaitez obtenir un complément d'information ou si vous avez des questions concernant le présent avis, veuillez contacter l'agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) ou votre équipe locale de Services aux Investisseurs à l'adresse ou au numéro suivants : investor.services@blackrock.com, téléphone 00 44 (0)207 743 3300. Pour un supplément d'information concernant la Société, veuillez visiter le site Internet de BlackRock à l'adresse www.blackrock.com/be.

A compter de la Date d'effet, des versions mises à jour du Prospectus de la Société (en anglais et français), du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (en néerlandais, anglais et français), des Statuts (en anglais) et du dernier rapport périodique (en anglais) pourront être obtenues par téléchargement sur notre site Internet (www.blackrock.com/be) et, sans frais, en format papier auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) ou de l'équipe de Services aux Investisseurs à l'adresse suivante: investor.services@blackrock.com, téléphone : 00 44 (0)207 743 3300. Des exemplaires des statuts et des rapports annuels et semi-annuels de la Société peuvent également être obtenues sur notre site Internet sans frais, sur demande auprès de votre représentant local, de l'agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique) ou de l'équipe de Services aux Investisseurs à l'adresse suivante : investor.services@blackrock.com, téléphone : 00 44 (0)207 743 3300.

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu de la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans cette lettre concordent avec les faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,



Paul Freeman
Président